

CONSEIL GENERAL

Type d'intervention Interpellation (art. 34 RCG)

1^{er} signataire Clivaz Cherryl

Signatures des cosignataires

Cosignataires

Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'un groupe

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

AOMC

Réaffectation de la voie le long de la RC 301

Texte de l'intervention

A la suite du déplacement de la voie AOMC en parallèle de la voie CFF dite du « Tonkin » ou « RER Sud-Léman », un mandat d'étude parallèle (MEP) a été réalisé comprenant la réaffectation du tracé de la voie longeant l'avenue de France, puis la rue des Dents-du Midi.

En revanche concernant le tracé de cette voie depuis le giratoire RC 302 / RC 301 en direction du Rhône, à ce jour il n'a point été fait état de son affectation future pour la portion comprise entre le giratoire et l'entrée en tunnel. Le tronçon le plus intéressant en matière de circulation routière est celui entre ce giratoire et le carrefour du Corbier.

Lors du Conseil Général du 10 juin 2024, une résolution du PLR a été déposée pour l'étude d'un giratoire au Corbier, résolution refusée par le corps délibérant. La Municipalité a indiqué qu'une étude d'aménagement par le bureau Citec était en cours de réalisation pour le pôle de mobilité (hub) du Corbier (budget 2024) et que des feux intelligents régleraient la fluidité du trafic à ce carrefour avec comme objectif de favoriser les transports publics.

Il n'en demeure pas moins que la réaffectation du tronçon de la voie AOMC jusqu'au carrefour du Corbier n'a pas été évoqué

Conclusion

Des discussions ont-elles déjà eu lieu avec TPC SA concernant la réaffectation de la voie AOMC entre le giratoire RC 302 / RC 301 et l'entrée du futur tunnel, en particulier le tronçon jusqu'au carrefour du Corbier ?

Si de tels entretiens ont déjà eu lieu, quels sont les propositions de réaffectation évoquées ?

Le tronçon de voie AOMC jusqu'au carrefour du Corbier est-il compris dans l'étude d'aménagement du pôle de mobilité du Corbier par Citec ?

La Municipalité est-elle disposée à présenter au Conseil Général le résultat de l'étude d'aménagement du pôle de mobilité du Corbier avant une information publique et sa mise à l'enquête ?

Collombey-Muraz, le 23 août 2024

1^{er} signataire :

A handwritten signature in black ink, appearing to be the initials 'CFC'.